

**PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2023**



Le quatorze décembre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du sept décembre deux mil vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 15

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, BENTZ Sylviane, FAUVARQUE Brice, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel FAGIS Lysian, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, PEYTHIEU Véronique

Absents excusés : 2

Mme MAIRY Nathalie et M. LALLEMENT Eddy (jusqu'à la délibération n°124-2023)

Absent non excusé : 1

M. PIERRON Guillaume

Procurations(s) : /

Nombre de conseillers en exercice	: 18
Nombre de présents	: 14
Nombre de procurations	: 2 (1 procuration à partir de la délib. 124-2023)
Nombre de votants	: 16

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-huit heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Cependant, une erreur a été relevée sur la délibération n°97-2023 et le conseil municipal demande que cette dernière soit modifiée

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
sans question supplémentaire.***



Présentation du projet par Tino DE OLIVEIRA

AFFAIRES FINANCIERES

Orientations budgétaires 2024

Décision modificative n°3 – Budget Ville

Versement d'une subvention à l'A.S.B.R. – Année 2024

Versement d'une subvention à l'Harmonie Municipale – Année 2024

Versement d'une subvention à Rocroi Tennis Club – Année 2024

Engagement du quart des dépenses d'investissement – Budget Ville

Engagement du quart des dépenses d'investissement – Budget Assainissement

Fourniture de gaz naturel

PERSONNEL

Création d'un emploi permanent sur le grade d'Attaché

TRAVAUX

Remplacement des fenêtres du pôle scolaire

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Motion d'opposition au projet de renaissance d'une forêt primaire

INFORMATION(S)

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation

Fixation des dates des prochaines séances de conseil municipal

* * *

PRESENTATION DU PROJET PAR Tino DE OLIVEIRA

Pour rappel, la commune a acheté le bâtiment dit LARZILLIERE situé Rue des Remparts.

Un petit appel à projets a été lancé pour savoir les finalités de ce bâtiment.

Monsieur DE OLIVEIRA souhaite y déménager la salle de musculation et ainsi agrandir son espace d'activité.

Cependant, à ce jour, il n'a pas de devis précis, ni de plan de financement et demande donc un délai supplémentaire.

Par conséquent, le conseil décide de reporter cette question au conseil de janvier 2024.

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 115-2023 : ORIENTATION BUDGETAIRES 2024

Rapporteur : M. le Maire

Ce débat permet au conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informé des grands équilibres budgétaires ;
- de connaître les orientations et les choix majeurs de la collectivité sur le plan financier.

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Après avoir fait le point sur les grands chapitres budgétaires, le budget de fonctionnement devra rester identique à celui de l'exercice de 2023.

En matière d'investissement, la municipalité effectuera les travaux suivants :

TRAVAUX FORET

Plantations forêt communale

TRAVAUX DE VOIRIE

Aménagement d'un giratoire Avenue Achille Maire
Rue des Remparts et rue Chuquet

TRAVAUX BATIMENTS

Réfection toiture, façade et fenêtres de la Mairie
Badges portes de la Mairie
VMC de la Mairie
Remplacement de fenêtres au groupe scolaire
Travaux salle Nevers – trappe de désenfumage
Travaux porte-fenêtre à la Poste
Travaux Remparts
Fenêtres à la Caserne Marguenat
Préau à la Caserne Marguenat
Modernisation de l'éclairage des bâtiments

DIVERS INVESTISSEMENTS

Visite virtuelle
Aménagement d'un City Stade
Borne à l'aire de camping-cars
Eclairage public

MATERIEL DE TRANSPORT

Tracteur de tonte

MATERIEL DIVERS

Auto laveuse à la Salle polyvalente Saint-Nicolas
Signalétique

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 116-2023 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET VILLE

Rapporteur : M. Le Maire

Considérant qu'un ajustement de crédits doit être réalisé sur différents articles,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la décision modificative suivante :

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
624 (011) : Transport de biens et transports	-30,00		
625 (011) : Déplacements et missions	30,00		
6450 (012) : Charges de sécurité sociale et d	-390,00		
648 (012) : Autres charges de personnel	390,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

DELIBERATION N° 117-2023 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'A.S.B.R. – ANNEE 2024

Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Bruno BOQUET

Damien ARTISSON ne prend part ni au débat, ni au vote

Considérant que la subvention votée en 2023 pour l'Avenir Sportif Bourg-Rocroi représente la somme de **3 600.00 €**,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à un versement par douzième sur la base des sommes versées en 2023.

La mensualité représentera donc la somme de **300.00 €**.

Il est précisé que ce montant sera réajusté après le vote des subventions attribuées aux associations en 2024.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 118-2023 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'HARMONIE MUNICIPALE – ANNEE 2024

Votants : 16
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) : 1
Bruno BOQUET

Rapporteur : Bruno BOQUET

Considérant que la totalité de la subvention votée en 2023 pour l'Harmonie Municipale représente la somme de **7 200.00 €**,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à un versement par douzième sur la base des sommes versées en 2023, à savoir, une subvention d'un montant de 7 200.00 € répartie de la façon suivante :

Harmonie Municipale :	6 200.00 €
Ecole de musique :	1 000.00 €

La mensualité représentera donc la somme de 600.00 €.

DELIBERATION N° 121-2023 : ENGAGEMENT DU QUART DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET ASSAINISSEMENT

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Afin de pouvoir continuer à régler les entreprises avant le vote du budget primitif du budget Assainissement en 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à engager le quart des dépenses d'investissement prévues au budget primitif 2023, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, soit :

Chapitre 20 : 2 000.00 € correspondant à 25 % de 8 000.00 €

Chapitre 21 : 24 888.77 € correspondant à 25 % de 99 555.07 €

Ces sommes seront intégrées au budget primitif 2024 du budget Assainissement.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 122-2023 : FOURNITURE DE GAZ NATUREL

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Considérant que le contrat de fourniture de gaz naturel arrive à échéance le 31 décembre 2023,

Considérant qu'une 2^{ème} consultation a été lancée (la 1^{ère} consultation étant infructueuse),

Considérant que par délibération n°106-2023 du 23 novembre 2023, le Conseil Municipal avait autorisé M. Le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue, mais qu'il convenait de rendre compte au prochain Conseil Municipal des résultats de la consultation,

Considérant qu'une seule offre a été reçue : celle de TOTAL DIRECT ENERGIE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide l'offre de l'entreprise **TOTAL DIRECT ENERGIE**, pour un contrat d'une durée de 2 ans, et un prix à **0.05358 €/kWh**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 123-2023 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT SUR LE GRADE D'ATTACHE

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'attaché au titre de la promotion interne d'un agent.

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de créer à compter du 1^{er} février 2024, un emploi permanent sur le grade d'Attaché, relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet (35/35^{ème}) pour exercer principalement les missions ou fonctions suivantes :

- Diriger, encadrer l'ensemble des services et en coordonner l'organisation afin d'assurer leur bon fonctionnement
- Assurer la gestion des ressources humaines ainsi que son volet financier
- Participer à la définition des orientations et des projets de la collectivité avec l'autorité territoriale et les élus
- Etre le lien entre les élus et les agents.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- de dégager les crédits correspondants.

- autorise M. le Maire à procéder au recrutement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

DELIBERATION N° 124-2023 : REAMPLACEMENT DES FENETRES DU POLE SCOLAIRE

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Bruno BOQUET

Vu la consultation organisée,

Vu les offres reçues, à savoir :

- CREE – 08170 FUMAY
- SAM METAL – 08700 LA GRANDVILLE
- PANNEL – 08600 CHOOZ
- ZUCCARI – 08000 PRIX LES MEZIERES

Vu l'avis de la commission consultative,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'offre de l'entreprise **PANNEL – 08600 CHOOZ**, d'un montant **46 945,20 € HT**, pour le remplacement des fenêtres du pôle scolaire avec l'option d'électrification des stores.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 125-2023 : MOTION D'APPOSITION AU PROJET DE RENAISSANCE D'UNE FORET PRIMAIRE

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 16
Pour : 15
Contre :
Abstention(s) : 1
Lysian FAGIS

Les élus du PNR des Ardennes ont reçu le 09 mars 2022 des représentants de l'association « Francis HALLÉ » avec ses partenaires (ONF, Communes forestières, Président du Conseil Scientifique du Parc). Une visite de sites « Natura 2000 » a été réalisée et ensuite une réunion s'est tenue à la Maison du Parc.

Depuis cette date, l'association « Francis HALLÉ » poursuit ses contacts avec des associations locales, élus locaux, ... afin de présenter son projet sur le territoire ardennais.

Le 17 mars 2023, Francis HALLÉ a été reçu par le Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, monsieur Christophe BÉCHU.

L'association « Francis HALLÉ » va installer un bureau à Charleville-Mézières pour étudier la faisabilité de renaissance de la forêt primaire dans les Ardennes et/ou dans les Vosges.

Très concrètement, et d'après les documents de l'association « Francis HALLÉ », le projet consiste à « *faire renaître dans la Région Grand-Est, une forêt primaire, c'est-à-dire tenue à l'écart de toute intervention humaine, selon le mode de gestion que la foresterie nomme « libre évolution ». C'est un projet Européen ... il concerne un minimum de 70.000 hectares entre la France et les trois pays limitrophes. Quant au retour de la forêt primaire, c'est un processus à long terme qui demandera six à huit siècles* ».

Enfin, « *pour être une forêt primaire, cette réserve se doit d'inclure des grands prédateurs, seuls capables d'exercer une prédation létale et de disperser les herbivores ...* ».

L'intérêt de la forêt dans le département des Ardennes pour l'association « Francis HALLÉ » réside, du fait des superficies boisées qu'il représente. C'est plus spécifiquement la partie comprise sur le territoire du PNR des Ardennes qui intéresse l'association avec des zones allant jusqu'à plus de 55% de taux de boisement.

Les différentes collectivités membres du PNR des Ardennes, ne peuvent laisser faire croire que le territoire ardennais « ne se caractérise donc pas par une

attractivité économique ou touristique importante ».

Le PNR des Ardennes créé en 2011 a 3 axes prioritaires :

- Diversifier l'activité économique valorisant durablement les ressources du territoire (forêt, agriculture, tourisme) ;
- Relever et préserver la richesse des patrimoines naturels et paysagers et accompagner les mutations environnementales ;
- Agir en faveur de l'identité et de la qualité de vie des Ardennes en impulsant des partenariats solidaires.

L'objectif du PNR des Ardennes est bien de concilier les pratiques et permettre à tous de vivre sur le territoire et de respecter les pratiques de chacun (habitants, agriculteurs, forestiers, chasseurs, touristes, promeneurs, pratiquants des loisirs de pleine nature, affouagistes, cueilleurs, ...)

La création d'une forêt primaire pourrait mettre fin à toutes les activités économiques liées à la forêt et à toutes les activités de loisirs et de plein air.

Par ailleurs, Le PNRA et les différentes collectivités concernées ont conduit de très nombreuses actions en faveur de l'environnement et veulent poursuivre cette démarche respectueuse de toutes les composantes de notre territoire.

La commune de ROCROI apporte son soutien à la motion du PNR des Ardennes et s'oppose fermement au projet de renaissance d'une forêt primaire sur le massif forestier de l'Ardenne.

La commune de Rocroi refuse le principe d'une étude et même son évocation et s'oppose à ce projet et faire le bilan de leurs actions et, ou projets en faveur de l'environnement.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, approuve cette motion et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
23/11/2023	Panneaux village fleuri	SIGNATURE	463.86 €
23/11/2023	Achat médailles agents	DULAUROY	196.61 €
27/11/2023	Fourniture bâche Casemates	TERAVIA	626.40 €
27/11/2023	Fourniture blocs de secours Casemates	COMPTOIR GENERAL	173.78 €
28/11/2023	Remplacement vase expansion complexe	IDEX	246.07 €
08/12/2023	Spectacle de Noël	LE CHAT PLUME	600.00 €
11/12/2023	Mise à jour Plan Communal de Sauvegarde	CENTRE DE GESTION	1 584.00 €
12/12/2023	Travaux assainissement La Croix Fer	EIFFAGE	5 412.00 €
12/12/2023	Réfection assainissement rue Royale	EIFFAGE	5 872.67 €
13/12/2023	Location nacelle dépose illuminations	SVLM	825.60 €

FIXATION DES DATES DES PROCHAINES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

Les dates des conseils municipaux pour le 1^{er} trimestre 2024 sont fixées au :

Judi 18 janvier 2024

Judi 15 février 2024

RENDEZ-VOUS AVEC L'INSPECTRICE ACADEMIQUE

Le Maire et Brice FAUVARQUE font part au conseil du rendez-vous qui a eu lieu ce jour en mairie avec l'inspectrice académique concernant des éventuelles fermetures de classe.

**La séance du conseil municipal du 14 décembre 2023 comprend
les délibérations du n° 115-2023 au n° 125-2023.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt heures.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABEDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	Absente
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent